

NE FÊTEZ PAS L'ARRIVÉE DE VOTRE REMBOURSEMENT D'IMPÔT – ÉLIMINEZ-LE!

Chaque année, de nombreux Canadiens fêtent l'arrivée de leur remboursement d'impôt. Ils le perçoivent comme une prime inattendue, une surprise agréable parmi toutes les factures. En réalité, un remboursement d'impôt signifie seulement que vous avez trop payé d'impôt à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pendant l'année. Vous recevez votre paiement en trop sous forme de remboursement d'impôt mais, jusqu'à ce que vous déposez votre chèque, vous accordez ni plus ni moins un prêt sans intérêt au gouvernement.

GARDEZ VOTRE ARGENT DANS VOS POCHEs

Heureusement, il existe une solution de rechange. Par exemple, si vous informez le gouvernement que vous cotiserez à votre REER autrement que par retenues à la source, l'impôt retenu à la source par votre employeur pourrait faire l'objet d'un allègement. Vous pouvez utiliser ces rentrées d'argent supplémentaires de différentes façons, sans gruger votre salaire réel.

La façon dont vous utilisez ces liquidités additionnelles dépend de votre situation et de vos objectifs. Pour atteindre la sécurité financière, la priorité devrait être le remboursement des dettes suivi de l'accroissement du patrimoine, et non la dépense de cette rentrée d'argent imprévue. Si vous avez des dettes, remboursez d'abord celle comportant le plus haut taux d'intérêt, ensuite votre prêt hypothécaire.

VOUS POURRIEZ, AU MOYEN DES LIQUIDITÉS ADDITIONNELLES :

RÉDUIRE VOTRE ENDETTEMENT

Rembourser un solde impayé de carte de crédit ou une dette

Si vous avez un solde impayé de carte de crédit, le taux d'intérêt élevé peut gruger votre épargne. Réduisez les frais liés aux cartes de crédit en remboursant vos dettes aux taux d'intérêt plus élevés.

Rembourser votre prêt hypothécaire plus rapidement

Que votre prêt hypothécaire soit traditionnel ou souple avec marge de crédit, un remboursement plus rapide du capital peut vous permettre des économies importantes. Vous pouvez économiser des milliers de dollars en frais d'intérêts.

Passez en revue les clauses de votre contrat de prêt hypothécaire afin de tirer profit de toutes les options offertes sans encourir des pénalités de remboursement anticipé.

AUGMENTER VOTRE ÉPARGNE

Maximiser vos cotisations à un REER

Les cotisations et déductions qui donnent lieu à une réduction d'impôt peuvent servir à cotiser à votre REER l'an prochain. Plus vous cotisez tôt à votre REER, plus vous pourrez profiter des rendements composés de revenus de placement à l'abri de l'impôt.

Cotiser à un REEE

Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) permet à un cotisant d'épargner en franchise d'impôt en vue de financer l'éducation postsecondaire d'un bénéficiaire.

Plus tôt vous commencerez à cotiser à un REEE, plus vous pourrez tirer avantage de l'intérêt composé et des subventions de l'État. Une cotisation de 2 500 \$ peut vous faire profiter d'une subvention de 500 \$ par bénéficiaire, par année, jusqu'à la fin de l'année où le bénéficiaire atteint l'âge de 17 ans, sous réserve d'une subvention maximale totale de 7 200 \$.

Cotiser à un REEI

Le régime enregistré d'épargne invalidité (REEI) vise à aider les familles à procurer une sécurité financière à long terme à un proche atteint d'une invalidité. Plus tôt vous commencez à cotiser à un REEI, plus vous tirerez avantage de l'intérêt composé, ainsi que des subventions et bons de l'État.

Effectuer des dépôts complémentaires sur votre CELI

Les cotisations à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) permettent l'accumulation des revenus de placement et leur retrait en franchise d'impôt. Comme les sommes retirées du CELI s'ajoutent aux droits de cotisation pour l'année suivante, il y a peu d'inconvénients à se servir de son actif pour effectuer des achats plus ou moins importants.

Constituer un fonds d'urgence

Il est important d'avoir un accès facile à des fonds d'urgence pour parer aux dépenses imprévues, en cas de perte d'emploi, de maladie ou de rénovations domiciliaires majeures.

Autrement dit, en remettant dans vos poches l'argent qui vous appartient de toute façon – et sans débourser un cent de plus – vous vous engagez sur la bonne voie pour l'atteinte de votre indépendance financière.

METTEZ UNE DE CES STRATÉGIES À L'ŒUVRE

Il n'y a pas que les cotisations REER qui vous permettent de réduire l'impôt retenu à la source. L'ARC vous permet de demander des déductions, notamment pour les frais de garde d'enfants, les paiements de pension alimentaire, d'entretien ou de soutien, les frais professionnels ainsi que les frais d'intérêts et les frais sur marge afférents au prêt destiné au financement d'un placement, afin de réduire l'impôt que vous payez pendant l'année.

QUELQUES MINUTES SEULEMENT DEVRAIENT SUFFIRE POUR REMPLIR LA DEMANDE

REQUETE TO REDUCE TAX DEDUCTIONS AT SOURCE FOR YEAR(S)	
<p>• Use this form to ask for reduced tax deductions at source for any deduction or non-refundable tax credit that are not part of Personal Tax Credit Return.</p> <p>• All amounts you request are due will be refund amounts paid in full before we send you this form.</p> <p>• You usually have to file this request every year. However, if you have deductible support payments that are the same or greater than the previous year, you may file this request once a year.</p> <p>• Send the completed form with all supporting documents to the Client Services Division of your tax services office. You can file addresses on our Web site at www.int.aq.ca/cfca or by calling us at 1-800-955-8281.</p> <p>• If you are requesting a reduction in the amount of a deduction or tax credit, attach a copy of the original document requested.</p>	
Identification	
First name _____	Last name _____
Social Insurance Number _____	
Address _____	
City _____	Province or territory _____
Postal code _____	Telephone and fax number _____
Employer name _____	Contact person _____
Address _____	
Request to reduce tax on	
<input type="checkbox"/> Salary _____	<input type="checkbox"/> Lump sum _____
Lump sum, give payment amount and details (for example, a bonus or vacation pay) _____	
Deductions from income and non-refundable tax credits	
<p>Registered retirement savings plan (RRSP) contributions <input type="checkbox"/> \$ _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • Give details or a copy of the plan agreement contract • Attach a copy of your RRSP contribution slip by employer 	
<p>Child care expenses <input type="checkbox"/> \$ _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • Give details on a separate sheet 	
<p>Divorce or separation <input type="checkbox"/> \$ _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attach a copy of your court order or written agreement and Form T115B, Registration of Family Support Agreement, if applicable • Recipient's name and telephone number: _____ 	
<p>Employment expenses <input type="checkbox"/> \$ _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attach a complete Form T2202, Declaration of Conditions of Employment, and Form T777, Deduction of Employment Expenses. 	
<p>Carrying charges and interest expenses on investment loans <input type="checkbox"/> \$ _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • Give details and attach a copy of the loan agreement confirming the purpose and amount of the loan(s) and the interest payments to be made in the year 	
<p>Other (for example, charitable donations or rental income) <input type="checkbox"/> \$ _____</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attach a supporting document. Use a separate sheet to give details if necessary. Specify: _____ 	
Total amounts to be deducted from income <input type="checkbox"/> \$ _____	
Subtract income not subject to tax deductions at source (rent, net rental or self-employed income) <input type="checkbox"/> _____	
Net amount requested for tax waiver <input type="checkbox"/> \$ _____	
Certification	
<p>I request authorization for my employer to reduce my tax deductions at source based on the information given. I certify that the given is, to the best of my knowledge, correct and complete.</p>	
Signature _____	Date _____
T1213 (04) (French only version)	

(accessible au <http://www.cra-arc.gc.ca>)

(accessible au www.revenu.gouv.qc.ca)

- 2 Faites-le parvenir au bureau des services fiscaux de votre région (pour connaître l'emplacement du bureau des services fiscaux de votre région, téléphonez au 1 800 267-6999).
 - 3 Assurez-vous que l'argent que vous ne prêtez plus au gouvernement sert d'abord à réduire votre dette avec le plus haut taux d'intérêt, puis à rembourser votre prêt hypothécaire.

C'EST AUSSI SIMPLE QUE CELA

Le seul désavantage? Vous ne pourrez plus fêter l'arrivée de votre remboursement d'impôt. L'avantage incontournable? En réduisant l'impôt retenu à la source par votre employeur, vous pouvez vous libérer de vos dettes plus tôt que prévu ou encore augmenter votre épargne.

Pour des renseignements sur la façon de réduire l'impôt prélevé à la source, communiquez avec votre conseiller.



Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec votre conseiller ou
visitez manuvie.ca/investissements

 **Investissements Manuvie**
Pour votre avenir^{MC}

Les commentaires formulés dans la présente publication ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne doivent pas être considérés comme un avis donné en matière de placements ou de fiscalité à l'égard d'un cas précis. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Investissements Manuvie est le nom sous lequel La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie) et ses filiales commercialisent, au Canada, leurs produits de gestion de patrimoine destinés aux particuliers. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de service et de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Société Financière Manuvie.